

À tous les syndicats CGT de la Chimie

La Convention Collective des salariés de la Chimie est réécrite par les patrons :

Danger, danger, danger !

Le patronat de la Chimie a les « dents longues » ces derniers temps, sa stratégie de division des organisations représentant les salariés, lui permettant d'ouvrir des chantiers favorables aux intérêts des employeurs que l'UIC représente.

Pourquoi se priverait-il de ce privilège puisque certaines organisations déclarent, en permanence, être disponibles pour tout négocier au nom du « dialogue social », mettant souvent dans « leurs poches » leurs maigres demandes ?

Force est de constater que plus on parle de « dialogue » et moins il y a de « social ».

Alors qu'avec l'accord de juillet 2014, intitulé « emploi et contrat de génération », le patronat de la chimie profitera de plus de 300 millions d'euros de fonds publics, en fin d'année, pour les salaires 2015, il proposait avec arrogance 0,6 % !

Un mépris évident pour le travail salarié, sachant qu'avec seulement la réduction d'impôts du CICE, il économisera 6 % sur les salaires en 2015 par rapport à 2014.

En 2014, l'UIC avait obtenu l'aval de 3 organisations syndicales pour ouvrir le chantier de la réécriture de la CCN.

Chantier dans lequel la FNIC-CGT, non signataire, s'investit pour protéger les intérêts des salariés.

La FNIC-CGT rejointe par FO et la CGC exigent que les droits inscrits dans la CCN et les accords conservent leur valeur juridique face à cette « réécriture » succincte de la nouvelle CCN.

Le patronat refuse, considérant que la nouvelle CCN sera la loi, mettant à la poubelle tous les accords antérieurs.

L'UIC veut renvoyer à une commission paritaire le soin de trancher les litiges d'interprétation, sachant que l'avis de cette commission doit se faire à l'unanimité (donc avec l'accord du patronat !).

La CFDT fait, quant à elle, un « volte-face » inédit en quelques minutes, commençant par soutenir les propositions CGT, CGC et FO sur l'obligation de respect des accords antérieurs.

Puis, face au refus de l'UIC qui menaçait d'arrêter la négociation, déclare que réécrire la convention collective à droits constants est impossible et qu'elle est disponible pour l'évolution de la CCN !



Le patronat, renforcé, bloque désormais sur toute réécriture qu'il estime défavorable aux employeurs et avance par une réécriture sur d'autres aspects qui lui sont favorables :

- Les périodes d'essais et de préavis inscrits à la CCN sont plus favorables que le Code du travail : refus du patronat de les conserver en s'appuyant sur une récente loi.
- Les contrats de travail des salariés embauchés sont tous sur une base de 35 heures aujourd'hui, mais le patronat refuse et les maintient sur la base de 40 heures dans la CCN !

La CCN est construite aujourd'hui sur :

1. Des dispositions communes à tous les salariés ;
2. Des dispositions spécifiques pour chacun des 3 avenants (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres).

L'UIC mélange tout dans une CCN, avec 13 chapitres, qui remplacerait l'ancienne CCN, ses avenants et tous les accords antérieurs.

Le 4 mars 2015, 8 mois après, la FNIC-CGT demandait, dans une déclaration, lors de la paritaire plénière, l'arrêt de ces travaux considérant que la réécriture à droits constants devient impossible vu les postures de l'UIC.

Le 12 mars 2015, jour de la réunion du **Groupe Technique Paritaire sur la Convention Collective**, coup d'arrêt des travaux de la réécriture et blocage suite au positionnement de la CGC qui exige le maintien des avenants dans la CCN, une revendication portée aussi par la CGT et FO.

Devant le refus de la délégation patronale d'accepter ces dispositions, les 5 organisations syndicales des salariés ont décidé de quitter la réunion de travail en attendant une prise de position claire de l'UIC lors de la paritaire plénière du 23 avril prochain : maintenir et protéger les droits des salariés inscrits dans les accords n'est pas négociable

Les droits des salariés sont menacés !

La Fnic-cgt appelle ses militants, les syndiqués, les salariés à rester mobilisés, prêts à intervenir pour défendre leurs droits.

LE 9 AVRIL 2015, journée nationale de grève avec manifestation à Paris.

C'est en arrêtant la « machine à profits » que nous pourrons faire entendre la voix des salariés. Le 9 avril 2015, tous les salariés, avec la CGT, sont appelés à se mobiliser pour :

- ➡ L'augmentation des salaires, des retraites.
- ➡ Une autre politique économique, créatrice d'emplois et de développement industriel.
- ➡ Une protection sociale et des services publics de haut niveau.
- ➡ Une retraite à 60 ans à taux plein, 55 ans pour les travaux pénibles avec un départ = l'embauche d'un jeune.